

Votre facilitatrice Clause

Magali LE CUNFF

06 76 76 48 57

magali.lecunff@orange.fr



ADSI TECHNOWEST
Technowest Emploi-Bât C
60 Avenue du Maréchal
de Lattre de Tassigny
33700 MERIGNAC
05.57.92.05.50



Retrouvez nos offres d'emploi et actus :

<http://www.adsi-technowest.fr/>

ADSI Technowest / PLIE Espace Technowest

ADSI Technowest / PLIE Espace Technowest



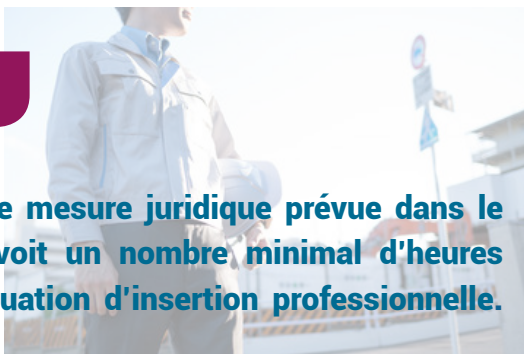
La clause sociale

L'ADSI TECHNOWEST VOTRE INTERLOCUTEUR UNIQUE



La clause sociale d'insertion

La clause sociale d'insertion est une mesure juridique prévue dans le Code des marchés publics qui prévoit un nombre minimal d'heures travaillées par des personnes en situation d'insertion professionnelle.



Une opportunité pour votre entreprise



Valorise l'image de votre entreprise
Permet d'employer une main d'oeuvre locale

La clause d'insertion est un moyen d'intégrer les préoccupations sociales dans vos activités et dans vos relations avec vos fournisseurs.

Vous participez au développement de l'emploi sur votre territoire et repérez des compétences pour votre propre développement !

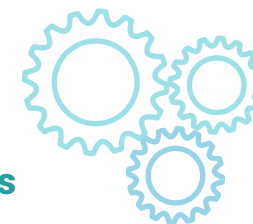
L'ADSI Technowest, votre interlocuteur unique

L'ADSI Technowest vous accompagne tout au long de la procédure d'appel d'offre, puis pendant la réalisation des travaux.

La facilitatrice de la clause d'insertion assure la coordination entre les entreprises et le donneur d'ordre:

- **Elle informe les donneurs d'ordres** des modalités de mise en œuvre et des volumes d'heures d'insertion réalisées
- **Elle assure la médiation** entre les entreprises attributaires, les salariés en insertion, les porteurs de contrats et les prescripteurs en charge de l'accompagnement social

Les modalités



3 modalités de mise en œuvre possibles

- **Embauche directe** en CDI, alternance ou CDD
- **Mise à disposition de personnel :**
 - Associations Intérimaires (AI)
 - Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)
 - Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)
 - Entreprises de Travail Temporaire (ETT)
- **Recours à la sous-traitance :** à une Entreprise Adaptée ou à une Entreprise d'Insertion sur l'intégralité ou une partie du lot

Public éligible à la clause d'insertion

- **DELD :** Demandeur.euse.s d'Emploi Longue Durée, inscrit.e.s à Pôle Emploi depuis + d'un an
- **B RSA :** Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et les allocataires des minimas sociaux
- **TH :** Publics reconnus travailleurs handicapés
- **Jeunes de moins de 26 ans,** sortis du système scolaire ou de l'enseignement supérieur, avec ou sans diplôme, depuis au moins 6 mois

